

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-52-1902 promulguant les décrets des 5 Août et 7 Septembre 1881.

n° 03-52-1902

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 janvier 1902

Numéro JO
n° 52 du 01/02/1902

Date du numéro
1 février 1902

VISAS

Vules décrets des 5 Août et 7 Septembre 1881, le premier concernant l'organisation et la compétence des Conseils du contentieux administratif dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion et réglant la procédure à suivre devant ces Conseils; le second rendant applicable à toutes les colonies françaises le décret précédent

Vule décret du 28 Août 1898 rendant ces décrets applicables à la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Sont promulgués dans la Colonie pour y être exécutés suivant leur forme et teneur, les décrets des 5 Août et 7 Septembre 1881 sus-visés, rendus applicables à la Côte des Somalis par le décret du 28 Août 1898.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la colonie.

ORMIERES.